



20.04.2010 | Josiane Aubert, conseillère nationale (VD), vice-présidente de Travail.Suisse

Lutte contre la pauvreté : le Conseil fédéral s'en lave les mains...

Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté : le Conseil fédéral encourage les cantons à agir mais ne se mouille pas ! Subsidiarité, autonomie cantonale et fédéralisme sont à nouveau évoqués par le gouvernement pour ne rien entreprendre de sérieux au niveau fédéral. Pendant ce temps, la population précarisée est ballotée d'une entité administrative à l'autre, et peine à trouver les réponses adéquates. La cohésion sociale de la Suisse devrait être aux yeux de notre gouvernement plus importante qu'une interprétation étriquée du fédéralisme ! Quand la Confédération prendra-t-elle au sérieux ses responsabilités de coordination et d'incitation, y compris financière ?

Le rapport paru le 31 mars, pourrait donner espoir que la Suisse prend aussi au sérieux « L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » promulguée en 2010. Le Conseil fédéral y passe en revue les situations de pauvreté et d'exclusion dans toutes les périodes de la vie et définit six thématiques : enfants de familles touchées par la pauvreté, transitions école-formation – emploi, pauvreté des familles, chômage de longue durée, pauvreté et vieillesse, coordination des prestations sociales pour éviter les effets de seuil.

Il pose ensuite les diagnostics:

Prévenir la pauvreté des enfants en créant des meilleures chances pour tous est la première étape. Favoriser les compétences éducatives des parents, encourager l'accueil extrafamilial préscolaire et parascolaire pour assurer un meilleur départ scolaire, améliorer l'accès aux activités de loisirs pour les enfants socialement défavorisés sont des mesures préventives efficaces. Une bonne formation professionnelle réduit sensiblement le risque de pauvreté ; l'intégration dans la formation professionnelle des jeunes éprouvant des difficultés scolaires, linguistiques ou sociales est prioritaire. Les bourses pour les jeunes en formation réduisent aussi les conséquences de la pauvreté de la famille.

Les familles monoparentales ou avec trois enfants et plus présentent un risque accru de pauvreté. Fiscalité adaptée, allocations familiales et prestations complémentaires sont des réponses recommandées.

La pauvreté liée au chômage de longue durée touche en priorité des personnes de plus de 50 ans, des adultes sans formation professionnelle et/ou d'origine étrangère. Cours de formation continue, validation d'acquis, formation professionnelle pour adultes sont des pistes à développer. Une meilleure collaboration entre assurances chômage et invalidité, aide sociale et formation est indispensable.

Les personnes âgées sont très inégales face à la pauvreté ; un lien étroit existe entre travailleurs pauvres, familles monoparentales ou d'origine sociale défavorisée et pauvreté dans la vieillesse.

Une coordination adéquate des différents régimes sociaux fournirait une aide plus efficace dans la lutte contre la pauvreté en évitant les effets de seuil.

C'est au moment de passer aux mesures à entreprendre concrètement pour lutter contre ces poches de pauvreté que le gouvernement montre ses réelles intentions : Le Conseil fédéral « recommande » vingt-et-une fois aux cantons et villes d'entreprendre des mesures, il soutient deux actions menées par les cantons ; il se déclare peu convaincu, mais disposé à discuter d'une éventuelle loi-cadre pour améliorer la coordination des assurances sociales entre Confédération, cantons et communes.

Ses décisions récentes de diminuer les aides financières pour la création de crèches- garderies, ses révisions des assurances chômage et invalidité avec diminution de prestations pour les plus faibles, sans aucun accent privilégié donné à la formation, son désintérêt dans le domaine des bourses, sa réticence face à une loi sur la formation continue.... vont à l'encontre des conclusions du rapport.

Le gouvernement affirme au contraire une volonté accrue de report des charges sur les cantons et les villes, par une interprétation très large de la subsidiarité et de l'autonomie des cantons. Jusqu'à quand une telle politique peut-elle être menée, alors que l'économie globalisée fait fi des frontières cantonales et communales. La population précarisée est ballotée entre plusieurs entités administratives. La Confédération prendra-t-elle une fois au sérieux ses responsabilités de coordination et d'incitation, y compris financière ? La cohésion sociale de la Suisse devrait être aux yeux de notre gouvernement plus importante qu'une interprétation étriquée du fédéralisme.

[Recommander l'article](#)

Autres liens